

Loi électorale du Canada

Dans leur tentative de renseigner le public, les sondeurs ont souvent tendance à simplifier les choses à l'extrême et donnent au moins l'impression d'avoir des préjugés.

Le fait d'avoir des préjugés fait partie intégrante du métier du journaliste d'opinion et, en tant que commentateur politique, je ne pourrais pas faire mon métier si je n'en avais pas. Toutefois, les sondages se sont développés à un point tel qu'ils exercent maintenant davantage d'influence que ceux d'entre nous qui cherchent à susciter l'intérêt du public et à provoquer des discussions en offrant leurs commentaires sur les événements politiques.

Naturellement, s'il y a préjugé et inexactitude—et comme l'a souligné le député d'Athabasca, il n'y a vraiment pas moyen de le vérifier trois ou quatre jours avant la tenue d'élections—cela peut avoir des répercussions sur l'issue du scrutin et, de ce fait, nuire au déroulement normal du processus démocratique.

Dans un article publié le 6 mai 1980 dans le journal *The Globe and Mail*, le très célèbre Goldfarb a parlé des risques de manipulation. Je cite encore:

Nous posons des questions aux gens, nous recueillons ensuite les données et les manipulons de façon à leur donner un sens beaucoup plus vaste qu'elles n'en ont. Ce sont des intuitions et des indices que nous cherchons dans ces données. Nous fournissons des chiffres, mais nous en donnons aussi une interprétation...

Voilà qui m'amène à croire qu'il ne s'agit pas d'une science exacte. C'est en fait une science qui peut induire en erreur et donner lieu à des manipulations. Quant à moi, je suis persuadé qu'elle n'a pas sa place dans notre système parlementaire en période de campagne électorale quand les gens veulent évaluer et juger les mérites et les défauts des partis politiques en lice, de leurs chefs et de leurs politiques.

Le député d'Athabasca a aussi signalé que les sondages ont tendance à mettre en vedette les chefs de partis, les personnalités ou certaines questions et à cantonner les candidats individuels dans leurs campagnes de porte à porte. Je pense qu'ils ont tendance à diminuer l'importance du rôle que joue chacun des candidats.

Il est vrai, je crois, que si l'on s'était fié aux sondages, le regretté député de Prince-Albert ne serait jamais devenu premier ministre parce que d'après les sondages il n'avait aucune chance de gagner. Je ne puis évidemment conclure qu'en rappelant l'opinion que le regretté et grand M. Diefenbaker avait des sondages d'opinion. Il disait que les sondages et les graphiques à bâtons qu'ils donnent étaient bons seulement pour les chiens. A bien des égards, beaucoup d'entre nous partageons ce point de vue étant donné notre expérience passée. Nous estimons que la Chambre et un comité devraient être saisis de cette mesure et de cette question. Je suis étonné que le porte-parole des libéraux ait écarté cette possibilité parce qu'il faudrait certes examiner attentivement cette mesure si nous voulons réformer et améliorer le processus électoral.

Il faudrait au moins analyser cette mesure plutôt que de l'écartier et dire que ce que nous faisons et ce qui se passe sont parfaitement acceptables. Ayons au moins le courage de reconnaître que la publication de sondages juste avant les élections est source de préoccupation et que les opinions sont partagées sur le bien fondé de cette façon de faire. Nous devons nous pencher sur la situation. Nous devrions au moins entendre les témoignages d'experts et avoir une audience éclairée sur la question. Les députés pourraient en débattre le pour et le contre. Le bill serait justement un moyen de susciter cette discussion et j'exhorte donc tous les députés à faire le nécessaire pour que cet examen se réalise.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas très longtemps, mais je tiens à ce qu'il soit dit dans le compte rendu que je n'aime pas du tout les dispositions de ce bill. J'ai écouté le député d'Athabasca (M. Shields) et j'ai eu l'impression qu'il avait longuement mûri ses arguments et qu'il les avait soigneusement développés, mais je crois néanmoins qu'il est passé à côté du sujet.

Je n'aime pas l'atmosphère de suspicion sous-entendue qui s'en dégage à l'endroit des électeurs ni l'agressivité latente qu'on y perçoit à l'égard de la liberté de la presse.

Si vous le voulez bien, je vais m'exprimer de façon plus positive. Je crois que les électeurs se font une opinion en usant de logique et qu'ils ont toujours des raisons de penser ce qu'ils pensent et, à mon avis, les sondages ne font que nous dire approximativement où on en est. Ils ne constituent aucune-ment la réponse ou le résultat des élections. Le député de Vegreville (M. Mazankowski) a parlé pendant un moment de la précision des sondages et de la mesure dans laquelle on peut s'y fier et je dois lui dire que je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il dit que lorsque les résultats des sondages sont inexactes, cela ne change en rien la tendance de l'opinion.

Je voudrais citer, si vous le permettez, un article du *Star-Phoenix* de Saskatoon, numéro du 1^{er} avril 1980. Je pense que cet article remet quelque peu le sujet dans sa juste perspective. L'article dit:

Le principe en cause est le contrôle de l'information...

Le principe en cause dans un bill de ce genre.

... que le Parlement devrait dénoncer comme une violation des droits des citoyens. Le public a droit au maximum d'information sur les affaires publiques, et puisqu'il s'agit des élections, il y a surtout droit pendant les campagnes électorales... Nous assistons à une tentative de conférer au Parlement le pouvoir de décider ce qui est exact et ce qui ne l'est pas dans le domaine de l'information. Cette initiative constituerait une atteinte extrêmement dangereuse à la libre circulation de l'information. C'est au public qu'il appartient de décider ce qui est exact et ce qui ne l'est pas.

Un enquêteur montréalais réputé, Yvon Corbeil, a déclaré que toutes les études avaient montré de façon répétée, que les sondages n'avaient aucune influence perceptible sur les tendances des électeurs, et je partage cette opinion.

Je voudrais essayer de replacer le bill dans son contexte. Remarquez bien qu'il ne vise nullement à interdire les sondages, simplement leur publication. Si les sondages sont tellement pernicieux pourquoi voudrions-nous qu'ils continuent surtout au beau milieu d'une campagne électorale alors que les stratèges du parti et les chefs politiques auraient accès à des renseignements dont le public serait privé et prendraient des décisions en conséquence. Allan Frizzell, de l'université Carleton, a soulevé un argument intéressant dans cette veine. Je le cite directement:

On nous dit en fait «Nous voulons savoir ce qui se passe, mais nous ne voulons pas que vous sachiez ce qui se passe».

Interdire les sondages, c'est limiter notre liberté de jeter un regard sur nous-mêmes et de comprendre comment nous prenons une décision collective. Ce serait entraver le processus normal des élections. Loin de jeter de la lumière sur les mécanismes électoraux, cela les assombrirait. Dans ce bill on s'appuie sur l'hypothèse que les sondages modifient le résultat du scrutin par un quelconque effet d'entraînement au lieu de simplement traduire en chiffres l'opinion populaire générale.

Tous les spécialistes des sondages vous diront que leur sondage est un document historique. Les résultats des sondages d'opinion reflètent l'opinion publique à un moment donné. Le